

Paris, le 16 avril 2009

CPU plénière du 16 avril 2009

Position sur le LMD et la profession infirmière.

La CPU est favorable à l'intégration dans le LMD des formations paramédicales, et notamment, dans l'immédiat, des formations en soins infirmiers ; elle considère que la délivrance du grade de licence constitue un compromis permettant l'engagement du processus d'universitarisation de ces formations, tout en permettant la poursuite de la délivrance du diplôme d'Etat en soins infirmiers. Cependant, la CPU considère que la délivrance du grade ne peut être qu'une étape vers l'intégration des formations en soins infirmiers dans les universités et ne peut en aucun cas constituer un modèle pour l'entrée dans le LMD des autres formations relevant du domaine de santé.

La CPU demande donc aux ministères concernés de préciser très rapidement le calendrier de l'intégration des formations en soins infirmiers dans les universités.

La CPU invite les universités à accompagner l'universitarisation des formations en soins infirmiers, en préparant puis en signant, dès l'automne 2009 des conventions de partenariat entre les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) (regroupées au niveau régional ou académique dans des groupements de coopération sanitaire), les conseils régionaux, et les universités du même ensemble géographique, coordonnées par une université disposant d'un secteur de formation en santé.

Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU